



CONTENUS

Réunion de la Première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO.....	1
M. Abdou Diouf en appelle à Montréal à l'enracinement d'une culture de la diversité.....	2
L'Afrique jette les bases d'une instance de régulation de la communication	2
Protestation contre le renforcement des quotas écrans en Espagne.....	2
Actualités.....	4
Le Québec renforce sa politique culturelle dans le secteur de la télévision jeunesse	4
Les artistes polynésiens fondent un syndicat pour défendre la diversité culturelle.....	4
Quel avenir pour le cinéma africain ?.....	4
À la défense du cinéma d'animation en Chine.....	4

[Notre analyse] Les mécanismes d'opérationnalisation de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, et notamment son Comité intergouvernemental et le Fonds international pour la diversité culturelle, commencent à se mettre sur pied. Comme le souhaite le Secrétaire général de la Francophonie, cela pourrait enfin permettre de généraliser, dans notre contexte globalisé, une culture de la diversité. Cela ne peut se faire qu'avec une mondialisation maîtrisée où des instances de régulation, comme le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAMED) qui vient de voir le jour en Afrique, peuvent garantir le respect du pluralisme culturel. Ce qui n'est pas toujours facile, comme l'illustre le débat actuel en Espagne sur les quotas écrans.

Réunion de la Première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO

La première conférence des États parties à la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles s'est tenue à Paris les 18, 19 et 20 juin, au siège de l'UNESCO. La Convention reconnaît la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identités, de valeurs et de sens. Elle reconnaît en conséquence aux États le droit de formuler des politiques qui favorisent l'épanouissement de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire. Cinquante-sept États ont décidé des grandes orientations de mise en œuvre de la Convention. Les Parties à la Convention s'engagent à faciliter les échanges culturels à l'intérieur des frontières ainsi qu'avec les autres pays. Un Fonds international pour la diversité culturelle a d'ailleurs été créé à cette occasion. Pièce maîtresse du dispositif, ce fonds est alimenté par des contributions volontaires. La France, qui souhaite qu'il soit un outil de coopération efficace et concret, s'engage à verser en 2008 l'équivalent de 1 % de sa contribution au budget ordinaire de l'UNESCO, soit 150 000 euros. La Conférence des parties a également élu les vingt-quatre membres du comité intergouvernemental, soit l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, l'Albanie, la Croatie, la Lituanie, la Slovénie, la Chine, l'Inde, Oman, la Tunisie, le Brésil, le Guatemala, le Mexique, Sainte Lucie, le Burkina Faso, l'Afrique du Sud, le Mali, Maurice et le Sénégal. Ce comité intergouvernemental s'est vu confier la tâche d'élaborer les lignes de mise en oeuvre de la Convention.

A ce jour, 63 pays ont ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cinquante-sept États l'ont fait avant le 20 mars 2007, soit trois mois avant la tenue de la présente réunion. Ils sont donc les seuls à pouvoir participer de plein droit à cette première session de la Conférence des Parties. Avec l'entrée en vigueur de la Convention, l'UNESCO dispose à présent d'un cadre juridique complet, comprenant sept conventions qui couvrent la diversité culturelle dans son ensemble, en particulier les deux piliers de la culture, à savoir le patrimoine matériel et immatériel et la création contemporaine.

Quelques jours auparavant, treize pays d'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Macédoine, Monténégro, Moldavie, Roumanie, Serbie, Turquie et Ukraine) s'étaient engagés à promouvoir la diversité culturelle et à protéger leur héritage commun, lors du Sommet de Bucarest. Dans une déclaration conjointe adoptée à l'issue de cette réunion intitulée "La diversité culturelle, un pont entre le patrimoine culturel et la culture de l'avenir", les 13 pays ont promis de coopérer étroitement pour promouvoir la libre circulation des idées, et lutter contre le trafic illégal de biens culturels. Ils ont également décidé d'organiser le prochain sommet en 2008, à Athènes.

Sources : Ministère des Affaires étrangères, *France Diplomatie*, (www.diplomatie.gouv.fr) ; PANA (Sénégal), 13 juin 2007, et *Le Courrier du Vietnam*, 12 juin 2007 (lecourrier.vnagency.com.vn).



M. Abdou Diouf en appelle à Montréal à l'enracinement d'une culture de la diversité

Le 13e Forum économique international des Amériques s'est déroulé du 18 au 21 juin 2007, à Montréal (Canada). Le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, était au nombre des conférenciers invités. À cette occasion, M. Diouf a tenu à faire valoir aux personnes présentes la dimension culturelle de la mondialisation qui, a-t-il tenu à rappeler, «est intimement liée (...) aux enjeux politiques et économiques qui vous occupent, et surtout indissociable de la solidarité que nous devons plus que jamais réaffirmer et organiser, à l'équilibre nouveau que nous devons instaurer».

Après avoir exposé sa vision de la mondialisation, des espoirs qu'elle suscite et des réalités et des enjeux qui y sont liés, M Diouf a déclaré : «Nous sommes bien là au cœur des enjeux d'une gouvernance mondiale : la réalisation d'une mondialisation maîtrisée, et par là même d'une démocratie planétaire, solidaire, unie sur l'essentiel, mais respectueuse des différences.» Présentant ensuite sa perception du rôle de la culture dans ce processus, M. Diouf a affirmé : «Notre capacité à contenir l'exacerbation des passions identitaires et l'affrontement des imaginaires dépendra donc grandement de notre volonté de préserver l'intégrité et la pluralité des cultures, d'instaurer des relations équilibrées entre elles. Cela nous confronte à l'exigeante dialectique de l'identité et de l'altérité, de l'universalité du droit et de la particularité des droits culturels. Nous devons enfin nous convaincre que l'universalité n'est pas l'uniformité !»

Selon M, Diouf, ceci nous confronte «à la nécessité de gérer le pluralisme dans une démocratie ouverte qui associe l'ensemble des acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels.» À cet égard, rappelle le Secrétaire général, «un pas considérable a été franchi avec l'adoption et l'entrée en vigueur de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La diversité est désormais érigée en principe du droit international», a-t-il poursuivi. Toutefois, M Diouf souligne que le fait de se doter d'instruments normatifs ne suffit pas. À cet égard, le Secrétaire général de la Francophonie a déclaré : «Il faut, maintenant, passer de la revendication légitime d'un droit à la diversité culturelle, à l'enracinement d'une culture de la diversité. Et telle est bien la vocation de la Francophonie.»

Source : Gouvernement du Québec, *Bulletin sur la diversité des expressions culturelles*, Vol. 7, no 23, 9 juillet 2007. (www.mcccf.gouv.qc.ca/diversite-culturelle)

L'Afrique jette les bases d'une instance de régulation de la communication

En prélude à la IVe Conférence des instances de régulation et de la communication d'Afrique (CIRCAF), les responsables des instances francophones de régulation de la communication se sont réunis, le 1er juillet à Ouagadougou, afin de jeter les bases du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAMED). Ce réseau envisage de promouvoir la coopération en matière de régulation de la communication entre ses membres, de renforcer les capacités des institutions garantes de la démocratie et de soutenir la liberté d'expression et le pluralisme des médias. Il soutiendra également la diversité culturelle et encouragera la formation des professionnels francophones de la communication. Selon le Français Michel Boyan, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), cette nouvelle organisation doit être une vigile de la diversité culturelle, un espace de rencontre et d'épanouissement des cultures. «Le REFRAMED devrait favoriser l'émergence d'un marché pour les oeuvres audiovisuelles».

Le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie, Hugo Sada, délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme, a salué l'initiative des responsables d'instances de régulation francophones. Il trouve que cela répond aux préoccupations des chefs d'État francophones qui désirent renforcer les institutions garantes des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté d'expression au sein de l'espace francophone. «L'OIF est disponible pour un partenariat durable et utile avec le REFRAMED», a-t-il lancé à l'adresse des régulateurs.

Le ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication, porte-parole du gouvernement du Burkina Faso, Philippe Sawadogo, a affirmé que la création du REFRAMED s'imposait au regard de la mondialisation du marché de l'information et de l'évolution des technologies de la communication. «Il était nécessaire que l'on dépasse le cadre étroit de nos États pris individuellement», a-t-il laissé entendre. Le REFRAMED «permettra la mise en commun de nos forces et de nos riches expériences en matière de communication». Cette rencontre a rassemblé la plupart des pays francophones d'Afrique et d'Europe.

Source: S. Some, «Afrique: Régulation de la communication dans l'espace francophone», *Sidwaya* (Ouagadougou), 2 Juillet 2007.

Protestation contre le renforcement des quotas écrans en Espagne

L'avant-projet de loi du cinéma espagnol visant à renforcer les mesures de protection de l'industrie cinématographique nationale soulève l'ire de nombreux acteurs du secteur audiovisuel en Espagne, et notamment les exploitants de salles. Cette politique culturelle, qui remonte au régime franquiste, consiste dans l'imposition de quotas qui obligent les exploitants à diffuser sur quatre projections au moins un film espagnol ou européen. Une mesure de protection du cinéma espagnol qui en 65 ans d'existence n'a pas fondamentalement montré son efficacité puisque le cinéma espagnol n'occupe aujourd'hui que 15% de part de marché sur son territoire.

La Fédération des cinémas d'Espagne (FECE) conteste le maintien des quotas qui, si la loi est adoptée d'ici la fin de l'année, ne s'appliquera plus par salle mais par session, se voyant ainsi renforcée. La FECE à l'instar de son Directeur général, Rafael Alvaro, ne semble guère intéressée par les motivations de défense et de la promotion de la culture nationale et inscrit sa démarche dans une logique économique. «Forcer les cinémas à projeter des films sans intérêt pour le public constitue un grave préjudice pour les exploitants : durant les six dernières années les revenus se sont vus minorés d'au moins un milliard d'euros en raison de l'application de ces quotas». La FECE menace de ne plus appliquer la loi des quotas dans un avenir proche. Elle a d'ailleurs mené une large action de grève le 18 juin, journée durant laquelle près de 4 000 salles de projection sont demeurées closes en Espagne afin de protester contre le projet de loi du gouvernement.

Selon un récent sondage réalisé par l'Université Complutense de Madrid, 59% des Espagnols considèrent que les films produits dans leur pays sont médiocres et inintéressants, et près de 70% des personnes interrogées souhaiteraient être consultées au sujet des subventions accordées à l'industrie cinématographique espagnole. Par ailleurs, les films américains attirent les deux tiers de l'audience dans les cinémas espagnols, situation qui a conduit le gouvernement à renforcer sa politique culturelle sur son territoire. Le problème est peut-être qu'en Espagne il n'existe pas de réseau important de salles dites «Art et Essai» qui privilégierait, avec le soutien financier de l'État, des impératifs culturels plutôt que des intérêts purement commerciaux.

Sources: *Reuter*, 12 juin 2007 ; J. Hopewell et E. De Pablos, «Spanish cinemas on strike», *Daily Variety*, 22 juin 2007 (www.variety.com) et B. Jones, «Spanish exhibs to strike over film law», *The Hollywood Reporter*, 16 juin 2007 (www.hollywoodreporter.com).

ACTUALITÉS

Le Québec renforce sa politique culturelle dans le secteur de la télévision jeunesse

Par la voix de sa ministre des Finances, Mme Monique Jérôme-Forget, le gouvernement du Québec annonce le renforcement de sa politique culturelle par la bonification du crédit d'impôt accordé pour les longs, moyens et courts métrages ainsi que pour le documentaire unique de langue française dans le domaine des émissions destinées à la jeunesse. Le taux maximal du crédit d'impôt passe donc de 29,1% à 39,4%. En se basant sur les chiffres de l'année 2005-2006, cette annonce représente un investissement additionnel du Québec de 2,3 M\$ dans ce type de productions.

La programmation jeunesse permet une représentation fidèle du vécu des jeunes et de leur quotidien que les produits télévisuels provenant de l'étranger ne peuvent offrir. D'ailleurs, ce sont les émissions québécoises qui remportent le plus de succès auprès des jeunes. La télévision pour la jeunesse est un volet important de l'industrie culturelle. Les comédiens y font souvent leurs premières armes et plusieurs auteurs reconnus ont développé leur expertise en écrivant de telles émissions.

Source: Gouvernement du Québec, *Communiqué*, 27 juin 2007.

Les artistes polynésiens fondent un syndicat pour défendre la diversité culturelle

En donnant naissance au Syndicat polynésien des auteurs et compositeurs (SPAC), les responsables entendent mener «un combat pour la sauvegarde de la diversité culturelle» avec pour ambition première de créer une loi qui imposerait un quota de 40% de passage de musique polynésienne sur les ondes. «Cette initiative vise à fédérer les énergies de tous les créateurs polynésiens pour assurer la défense de



leurs droits face aux difficultés rencontrées notamment par leur gestion collective sur le territoire et, plus généralement, face à la crise que traverse la filière musicale devant les problèmes nés de la diffusion des oeuvres sur Internet et de leur piratage», a indiqué le président du SPAC. Le Syndicat polynésien des auteurs et compositeurs rassemble huit groupements de créateurs : théâtre et danse, musique, variétés, audiovisuel, lettres, bande dessinée, doublage et sous-titrage, photographie, et le groupement des arts graphiques.

Source: *Tahiti Press*, 7 juillet 2007. (www.tahitipresse.pf)

Quel avenir pour le cinéma africain ?

Le cinéma africain d'aujourd'hui est avant tout regardé par une certaine élite, qu'elle soit africaine ou européenne et non par un public populaire. Cela est dû notamment à la pénurie de salles de projection, mais aussi à la programmation des chaînes de télévision qui semblent plus préoccupées de vendre et gagner des parts d'audiences que de diffuser des films et des émissions de qualité. Cependant, quelques signes laissent penser que ce constat morose pourrait s'inverser. D'une part, les télévisions nationales semblent de plus en plus sensibles aux productions nationales. Par conséquent, elles pourraient devenir les relais des cinéastes africains et remplir leur rôle d'instruction et de promotion de la culture nationale souvent folklorisée. D'autre part, après des années d'abandon, l'État semble avoir compris la richesse du secteur culturel de son pays et des bénéfices qu'il pourrait en tirer. Enfin, les cinéastes tentent de plus en plus de produire des films qui les rapprochent de leurs compatriotes. Le Sénégalais Sembene Ousmane avait été un précurseur sur ce point en faisant des versions de ses films en wolof. En utilisant la télévision comme support pour faire connaître massivement les oeuvres des cinéastes africains, en leur donnant des moyens de produire des films de manière indépendante, le cinéma africain pourra enfin devenir un cinéma qui s'adresse d'abord aux Africains.

Source : M. Sette, «Quel cinéma demain ?», *Sud Quotidien* (Sénégal), 12 juin 2007.

À la défense du cinéma d'animation en Chine

Sur le marché du cinéma d'animation en Chine, le *Roi des Singes* et *Mickey* se concurrencent sans cesse afin de gagner une place plus importante dans le cœur des enfants et des jeunes. Ces deux personnages incarnent deux cultures distinctes. En raison de la présence croissante de dessins animés étrangers, tels que *Snoopy* et *Garfield*, la situation de l'animation chinoise devient défavorable. Selon les statistiques du Bureau national de la radio, du cinéma et de la télévision, on a diffusé 250 000 minutes (124 dessins animés) en Chine pendant l'année 2006. Parmi ceux-ci 82 326 minutes de dessins animés ont été produites par des entreprises chinoises. Ce qui veut dire que deux tiers des dessins animés diffusés en Chine proviennent de l'étranger.

Cependant, cette situation devrait évoluer. Depuis l'année dernière, de nombreux gouvernements régionaux considèrent qu'il faut désormais soutenir l'industrie du cinéma d'animation au même titre que les principales industries du pays. Il y a actuellement 5 473 entreprises qui réalisent des films d'animation en Chine, et plus de 400 000 étudiants à l'université et presque 70 000 diplômés dans le secteur du cinéma d'animation ou dans des secteurs parallèles.

Source : *Beijing Information* (Chine), 14 juillet 2007. (www.chine-informations.com)

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Raphaël Canet

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.